### **ENQUETE PUBLIQUE**

#### Communes de BAR sur AUBE et FONTAINE (Aube)

## Plan de Prévention des Risques (P.P.R.)

### Mouvement de terrain et chute de blocs de la Colline Sainte Germaine

Du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 2 novembre 2018 inclus

# Procès-verbal de fin d'enquête publique et de synthèse

Le 2 novembre 2018 à 17 heures 32, à l'issue de la dernière permanence en mairie de **Bar sur Aube**, nous avons fermé le registre d'enquête de cette commune.

Le 6 novembre 2018, à la réception du registre de la commune de **Fontaine**, retourné à notre domicile par Mr le Maire, nous avons également fermé ce second registre.

Cette enquête est un préalable à la décision préfectorale qui devrait valider le PLAN DE PREVENTION des RISQUES concernant la zone susceptible de mouvement de terrain et de chute de blocs de la Colline Ste Germaine située sur les deux communes concernées par la présente enquête publique.

Le dépouillement des registres d'enquête n'a fait apparaître que **deux observations** du public ; elles ne concernent que celui de Bar sur Aube.

Les secrétariats et les services des mairies n'ont reçu aucun courrier ni visiteur, qui seraient concernés par l'objet de l'enquête publique.

Le service de l'environnement de la préfecture gestionnaire du site « prefenvironnement@aube.gouv.fr » n'a enregistré aucune observation publique concernant ce P.P.R..

Aucune lettre annexée, ni parvenue en mairie, ni reçue personnellement n'est à mentionner.

Hormis les quelques visiteurs intéressés par le PPR, les seuls contacts que nous avons à signaler, ont eu lieu avec des élus, Monsieur LEMOINE, Maire de Fontaine, et Madame Molderez adjointe au Maire de Bar sur Aube, Monsieur Vilmes du service technique de la mairie de Bar sur Aube.

Conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral prescrivant les modalités de l'enquête publique, nous avons remis le <u>présent procès-verbal et la copie des registres d'enquête</u> à monsieur **Loïc DESCHAMPS** chef du bureau des risques et crises à la DDT., le mercredi 07 novembre 2018.

Etabli le 06 novembre 2018 par nous, Roger KISTER, Commissaire Enquêteur désigné ; Certifié sincère et véritable à Lusigny sur Barse.

Le C.E.

Reçu les pièces ci-dessus mentionnées.

le 7 norembre 201

Dossier E 180000092/51 PPR « Colline Ste Germaine » D.D.T.A

D. MAULT DOT - SERC